This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

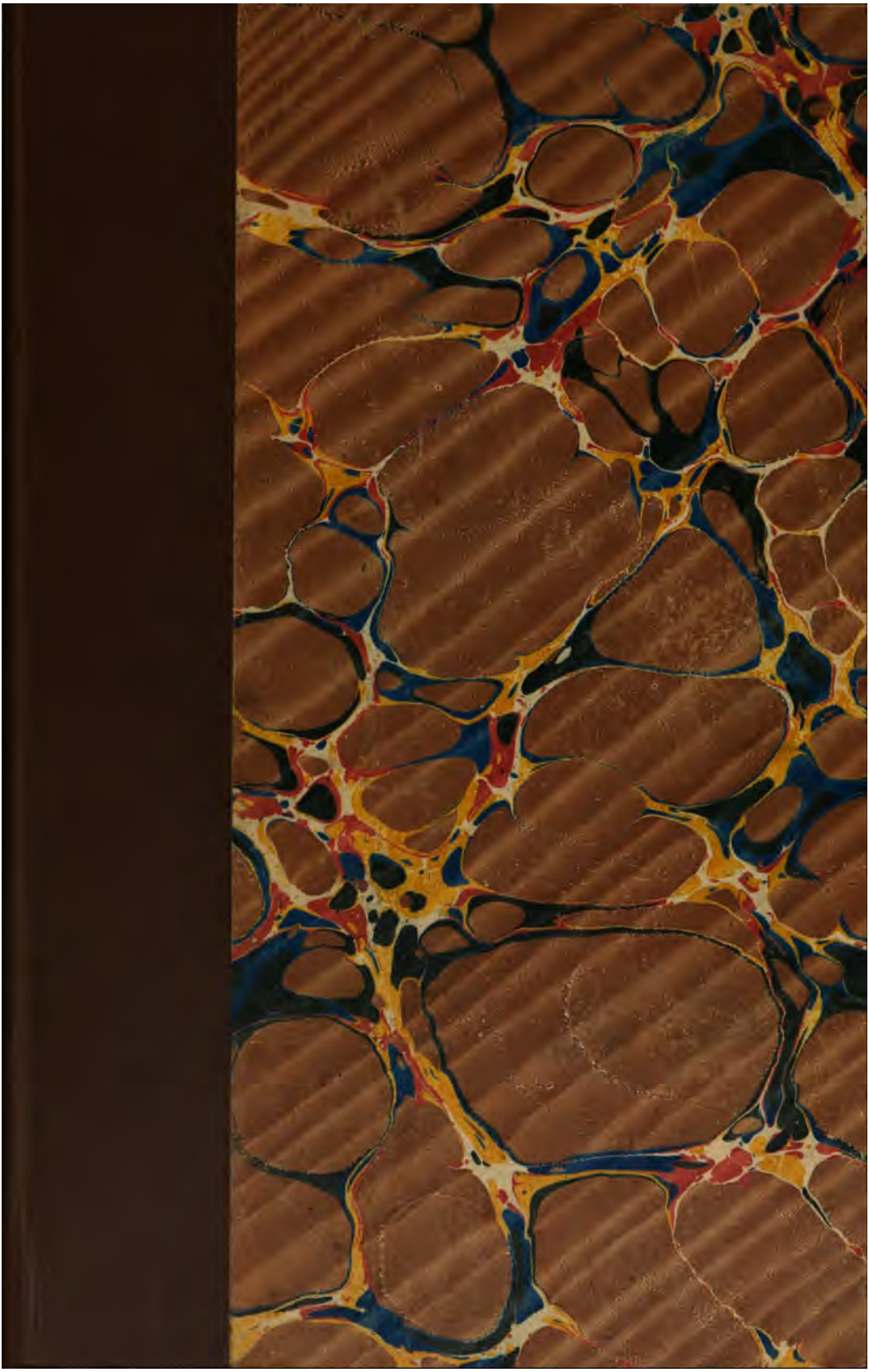

Vet. Fr. III B. 953

PRÉCIS HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS.

PRÉCIS HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS,

Poète du xive siècle;

PAR G.-A. CRAPELET.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXII.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
31 JUL 1964
OF OXFORD
LIBRARY

PRÉCIS HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS,

Poète du quatorzième siècle.

L'HISTOIRE ne fait pas mention de la personne d'*Eustache* DESCHAMPS, officier de la cour, guerrier et magistrat sous Charles V et Charles VI; et son nom est à peine connu dans le monde littéraire, quoiqu'il soit attaché à l'un des plus volumineux Recueils de la Bibliothéque royale, lequel contient au moins quatre-vingt mille lignes manuscrites [1]. La Curne de Sainte-Palaye en a extrait seulement deux ballades sur la Chevalerie, dont Eustache Deschamps vit les derniers beaux jours, et bientôt après le déclin. La Borde a placé le nom de ce vieux poète dans son *Essai sur la Musique* [2]; Le Grand d'Aussy l'a fréquemment cité dans son *Histoire de la Vie privée*

[1] *Voyez* ci-après la Description du Manuscrit.

[2] Tome II, page 361.

des François, et, après lui, beaucoup d'autres écrivains, chacun selon le genre de ses recherches; car les écrits d'Eustache Deschamps embrassent tous les sujets, et sont maintenant cités par nos historiens et nos philologues, comme pièces justificatives du moyen âge.

Mais si la rencontre fréquente de ce nom de poète vous intéresse à sa personne; si vous voulez connoître quelque chose de son existence, la ville qui l'a vu naître, son état dans le monde, son caractère, son esprit, le genre de ses productions, la durée de sa carrière, vous ferez d'inutiles recherches dans les Annales des Bibliothécaires, dans les Dictionnaires historiques et dans les Biographies, dites universelles.

Pour ce qui concerne Eustache Deschamps, il eût été facile de suppléer au silence des historiens en consultant ses propres écrits, si un homme de lettres pouvoit être condamné à lire 80,000 vers pour composer un article biographique. Aussi, celui de la *Biographie universelle* a-t-il répété, comme tous les précédens, qu'Eustache Deschamps est né en *Flandres*. Sur ce point, comme sur d'autres particularités relatives à sa personne, c'est l'auteur lui-même qui nous donnera des indications dont aucun écrivain n'a fait jusqu'à présent usage, du moins à la connoissance de tous les érudits que j'ai consultés.

Eustache DESCHAMPS, dit MOREL, naquit à Vertus en Champagne, petite ville déjà renommée par ses vins, du temps de notre poète.

Je fu jadiz de terre vertueuse
Nez de Vertus [1] le païz renommé,
Où il avoit ville très gracieuse,
Dont li bon vin sont en maint lieux nommé.

Il ne fait pas connoître le nom de sa famille.

Eustace fu appellé dès enfans.

Beaucoup d'autres personnages n'avoient pas encore de nom distinctif au XIVe siècle [2]. DESCHAMPS est un surnom que ses amis lui donnèrent en souvenir de la maison qu'il possédoit à une petite distance de la ville de Vertus, et dans laquelle ils avoient souvent mené joyeuse vie avec le maître.

Dehors Vertus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par long temps demouré,
Où pluseurs ont mené vie joyeuse,
Maison des Champs l'ont pluseurs appellé.

Le nom de MOREL n'est pas celui de sa famille,

---

[1] Petite ville à quatre lieues d'Épernay. *Voyez* ci-après, page 1.

[2] *Essai histor. et philosoph. sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, par Eus. de Salverte, t. 1, p. 500.

comme l'indiqueroit la transposition des noms faite par les biographes, qui l'ont appelé *Eustache* MOREL dit *Deschamps*, au lieu de *Eustache* DESCHAMPS, dit *Morel*, tel qu'on le trouve dans le manuscrit original. Le nom de *Morel* est un sobriquet, et ce mot signifie, dans l'ancien françois, noirâtre, basané, maure (*maurus*, *morellus*), ce qui s'accorde parfaitement avec le portrait que le poète a laissé de sa personne, qui devoit avoir quelque ressemblance avec celle du bon Bertrand Du Guesclin, son contemporain :

Chascuns me dit : Tu es lais garnemens,
Gros visage as, tu es *noirs et hallez*.....
Uns gros yeux, noirs sourcis tous hérupez;
Tu es devant comme saint Pol pelez,
Maiz tu scez bien faire le précieux.
Lor leur respon, comme resconfortez :
Se je suis laiz, si sui-je gracieux.

(*Ms.*, p. CCIX.)

L'auteur nous apprend qu'il a vu *quatre lignées et générations de rois*, ce qui place l'époque de sa naissance à la fin du règne de Charles-le-Bel, dans les premières années du XIVe siècle, Philippe VI de Valois étant monté sur le trône en 1328.

Quatre-lignie et généracion
Ay veu des Roys, depuis que je fu nez*:

Philippe, Jehan, Charle en succession
Le cinquiesme; Charles ses filz ainsnez
Régna après.[1]

Eustache fit ses études à Orléans, et s'y livra avec ardeur. Dès l'âge de douze ans, il se fit remarquer par la vivacité de son esprit et son aptitude aux sciences. Il étudia la philosophie, le droit, l'astronomie, et y obtint de grands succès, qui lui valurent par la suite la protection de Louis d'Orléans.

Cependant sa jeunesse paroît avoir été très dissipée. Ce ne fut que vers l'âge de trente-six ans qu'il commença à s'amender, comme il le dit lui-même :[2]

Quant je me vi en l'aage de vint ans.....
Bien me sembloit que je fusse Rolans.....
Fors et appers, convoiteus de vouloir
Tout assovir, et plus que mon povoir.....
Folie amay; je fis tous ses commans :
Celle me fist mainte grant honte avoir,
Batre et tancier, perdre de mon avoir;
Et par seize ans me plunga en celle onde
Ce foul cuidier.....

Il fit de longs voyages dans les diverses contrées de l'Europe, et outre-mer; il parcourut la Syrie, l'Égypte; il visita Jérusalem, le Caire, et resta quel-

---

[1] *Voyez* p. 108 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 55, *ibid.*

que temps esclave des Sarrasins. De retour en France, il se distingua dans la carrière des armes, et mérita d'être attaché à la personne du roi Charles V en qualité d'huissier d'armes, officier dont les fonctions étoient de porter la masse d'armes devant le Roi, et de veiller à la sûreté de sa personne à l'armée comme à la cour. Il fut aussi gouverneur ou châtelain du château de Fismes, et occupa pendant de longues années le bailliage de Senlis. Il servit dans les guerres contre les Anglois et les Flamands, mais il ne s'y enrichit pas, comme d'autres capitaines. Ses biens furent pillés et brûlés par les Anglois, qui ravagèrent plusieurs fois la Champagne; et il adresse à ce sujet de fréquentes supplications au Roi et aux princes pour leur demander des secours, des indemnités, des augmentations de traitement. Ces supplications sont assez de fois répétées pour faire croire qu'elles ne furent pas accueillies comme le désiroit l'auteur, qui montre, dans beaucoup d'autres pièces, une grande animosité contre la cour.

Peu favorisé du côté de la fortune, il paroît que Deschamps ne trouva pas de consolation dans son ménage. Les poètes nous ont souvent initiés à leurs débats domestiques; ils ont presque toujours eu des femmes grondeuses, acariâtres, peu soigneuses des intérêts de la maison; et comme ils adressent leurs

plaintes à la postérité, les femmes, qui n'ont pas les mêmes moyens de s'en faire entendre, restent toujours responsables de tous les vers qu'elles ont empêchés. C'est ce qui arrive aujourd'hui à la femme d'Eustache Deschamps, sans qu'on puisse toutefois lui en vouloir beaucoup, en raison de l'honnête quantité de rimes que son mari nous a laissées.

Plus ne feray (dit-il) chançons ne virelaiz,
Et si en as bien le mestier sceu;
Ains te fauldra entendre à trop de plaiz,
Qui jour et nuit te seront esmeu.....
Chétifs, dolens, es-tu bien mariez?
(*Ms.*, p. ccxvj.)

Mais, dans une autre pièce, les plaintes du poète prennent un ton d'aigreur et de dureté qui va jusqu'à la haine; et, d'après l'humeur et le caractère qu'Eustache laisse apercevoir dans ses écrits, je n'assurerois pas que tous les torts aient été du côté de sa femme.

J'ay tous les maulx dont je fu entreprins
Frains [1] et passez sans honte et villenie;
Or est sur moy de femme li venins
Par marier, qui tousjours brait et crie,

---

[1] Rompu, brisé; détourné.

Tance et maudit douce Vierge Marie.
Beau sire Dieux, pour quoy me mariai-ge!
Onques homs n'ot tant de deuil ne de raige;
Par femme suy désert, mort et lappé. [1]

Quoi qu'il en soit de ces aménités conjugales, tant la providence est grande, cette union ne fut pas stérile. Eustache eut une fille et un fils. Il fit lui-même l'éducation de sa fille, qui avoit perdu sa mère en naissant, la dota honorablement, mais avec regrets; car il se plaint dans une ballade du ridicule usage de donner de l'argent pour marier les filles [2]. Il savoit sans doute que cet usage n'avoit pas toujours subsisté chez ses pères; et en effet, dans les premiers siècles de la monarchie, il falloit, d'après la loi salique, donner un sou et un denier aux parens de la future, et les gratifier de trois sous et un denier s'il s'agissoit d'une veuve. Les conseils qu'Eustache donne à sa fille au moment de son mariage sont d'ailleurs ceux d'un père sage, mais aussi d'un mari qui n'a pas oublié ses anciens griefs contre sa femme.

Donnez pour Dieu; soiez po enparlée,
A vo mari ferme [3] et obéissant,

---

[1] Englouti, dévoré. *Voyez* cette complainte, p. 100 de ce volume.
[2] *Voyez* p. 111 de ce volume. — [3] Constante.

Sobre en tout cas, prode femme trouvée;
Gardez voz corps de foul attouchement. [1]

Pour son fils, l'histoire en a conservé quelques traces. Il se nommoit *Gillet* ou *Gilles*. Il étudia la philosophie à Paris et la théologie à Orléans. Il embrassa l'état ecclésiastique, et, selon son habitude, le père adressa au Pape une supplique en forme de ballade pour obtenir un canonicat à son fils.

Tressaint père, n'oubliez mie
Gillet mon filz, qu'il n'ait sa place;
D'obtenir quelque chanonnie
Veuilliez lui faire vostre grace. [2]

Le canonicat n'arriva pas; mais Gillet acquit de la célébrité dans les discussions théologiques, fort ardues et très multipliées de son temps, où deux Papes se disputoient le pouvoir pontifical. Dans l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins, Gilles Deschamps est qualifié de *solennel* docteur en théologie [3]. En 1395, il fut choisi, avec les plus savans prélats et les plus illustres personnages du royaume, pour accompagner les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne, chargés par le Roi d'aller

---

[1] *Voyez* p. 114 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 105, *ibid.* — [3] *Histoire de Charles VI*, 1614, in-4°, p. 130.

à Avignon porter au pape Benoît XIII le vœu de l'assemblée du clergé de France, pour mettre fin au schisme de l'Église. Gilles Deschamps porta la parole dans le consistoire, et eut pour adversaire le Pape lui-même, qui répliqua aussi longuement que le docteur avoit discouru. Les affaires n'avancèrent pas davantage, et l'ambassade se remit en route pour Paris, où elle fut de retour le 24 août. Gilles Deschamps fut encore employé dans plusieurs occasions importantes ou solennelles pour défendre les droits et les libertés de l'Église de France; mais on ne voit pas qu'il ait été revêtu de hautes dignités ecclésiastiques.

Eustache Deschamps parvint à un âge très avancé; la mort seule lui fit quitter la plume, et ne lui permit pas d'achever plusieurs pièces allégoriques dont il avoit déjà écrit la plus grande partie. Les Biographes placent l'époque de sa mort peu de temps après celle de Charles VI, en 1422; mais aucune pièce, dans le manuscrit, ne peut en faire préciser la date. Selon cette indication, Eustache Deschamps seroit mort âgé de plus de quatre-vingt-quatorze ans.

On trouve dans un manuscrit [1] qui contient plu-

[1] Conservé à la Bibliothèque royale, nos 409-7088.

sieurs pièces de Christine de Pisan, une épître de deux cent dix vers, qu'elle adressa à *Eustace* MOUREL, et qui est datée du 10 février 1403. Le langage informe de cette épître la rend presque inintelligible aujourd'hui, mais elle est un témoignage de l'estime que Christine faisoit de notre poète, estime qu'il recouvrera, je le pense, dès que ses ouvrages seront mieux connus.

Voici les premiers et les derniers vers de cette épître, écrite en rimes léonines, mais qui n'en sont pas pour cela plus gracieuses :

A très expert en scens apris
Eustace Mourel ou a pris
De Senlis baillif très nottable,
Orateur de maint vers notable.

Que Dieux prie que pacience
Mi doint, car je n'ay pas science
De toudis me tenir conforte.....
Dieu pry qu'il t'octroit perdurable
Temps vivre au monde et perdurable.
Escript seullette en m'estude,
Le dixième jour, par estude,
De février, l'an mil quatre cens
Et trois, en délibéré scens.

Christine de Pisan ancelle
De science, que c'est an celle

Occuppacion tuit vaillant,
Ta disciple et ta bienveillant.

Eustache Deschamps fut l'ami de Guillaume Machaut, poète et musicien très célèbre de son temps, et Champenois comme lui. Il l'appelle son maître, son guide, dans plusieurs ballades qu'il composa en son honneur. Machaut, né en 1282, mourut en 1380, âgé de près de cent ans. La longévité de plusieurs autres poètes contemporains, outre celle de notre auteur, est un fait qui mérite, ce me semble, d'être remarqué; et peut-être a-t-elle contribué au développement du goût des lettres qui se manifesta vers cette époque. Froissart vécut soixante-dix-sept ans, de 1333 à 1410; Alain Chartier, soixante-douze ans, de 1386 à 1458; Philippe de Maizières, l'auteur du *Songe du vieil Pèlerin,* quatre-vingt-treize ans, de 1312 à 1405. Jean Dupin, poète satirique, vécut sous sept rois, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles V; Charles d'Orléans, qui fut prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, et vingt-cinq ans captif en Angleterre, mourut à Amboise en 1466, à l'âge de soixante-quinze ans.

A défaut de renseignemens historiques sur la personne d'Eustache Deschamps, ce n'est que dans ses écrits que l'on peut découvrir quel fut son carac-

tère, son genre d'esprit, ses goûts, ses habitudes, ses qualités, ses défauts même, qu'il n'a pas cherché à déguiser; et il a laissé de quoi surprendre ses plus secrets sentimens dans près de quinze cents ballades et rondeaux, qui forment une espèce d'encyclopédie morale du siècle où il a vécu; car ses charges, ses fonctions et son savoir l'ont mis en rapport avec toutes les classes de la société, et il se montre censeur austère des vices, des travers et des ridicules, partout où il les rencontre. C'est ainsi qu'il s'attaque à son siècle dans une des premières ballades, dont les quatre premiers vers seulement méritent d'être cités.

Age de plomb, temps pervers, ciel d'arain,
Terre sanz fruit, stérile et brehaingne,
Peuple maudit, de doleur plain,
Il est bien drois que de vous tous me plaingne.
(*Ms.*, p. XXXV.)

Je commencerai donc l'examen des écrits d'Eustache Deschamps par ses ballades, qui composent plus des deux tiers de ses œuvres.

La ballade à mon goût est une chose fade;
Ce n'en est plus la mode; elle sent son vieux temps.
— La ballade pourtant charme beaucoup de gens.
(MOLIÈRE, *Les Femmes savantes*, Acte III, sc. 5.)

Au temps de cette dispute sur la ballade, ce genre

de poésie étoit en effet depuis long-temps passé de mode. Les chants royaux, les rondeaux, remplacés par le sonnet et l'ode, avoient éprouvé le même sort. Notre poésie, comme toutes les choses humaines, a eu ses vicissitudes, selon la diversité des esprits et des temps. Pendant plus de deux siècles, les Trouvères composèrent en rimes des romans, des chroniques, des contes, des allégories, dont la plupart n'ont pas moins de dix à quinze mille vers, quand le poète n'est pas trop causeur; mais on a été bien dédommagé de cette longue uniformité de genre par toutes les variations introduites depuis dans les formes de la poésie.

Comme il arrive presque toujours en fait de réforme, on tomba d'un excès dans un autre [1], et

---

[1] Je crois devoir prévenir les lecteurs que cette Notice étoit écrite avant les événemens de juillet 1830; car elle devoit être insérée dans la *Revue de Paris*, où elle fut remise le lundi 26, jour même de l'apparition des Ordonnances. Je n'ai aucun motif pour me prévaloir des opinions qui y sont émises, mais j'en ai un très puissant, celui de la vérité, pour qu'on ne pense pas que j'aie modifié cet écrit et extrait des citations selon l'esprit du jour. Mon but étoit d'offrir au temps d'alors les leçons du passé, comme je l'avois déjà fait dans plusieurs autres publications. Mais tous les avertissemens du savoir et de l'expérience ont été méprisés, aussi bien que l'auroient été et que le seront sans doute encore les enseignemens d'Eustache Deschamps.

presque tout à coup, les rimeurs réduisirent leurs poëmes aux plus petites proportions.

Ce fut sous Charles V que l'on commença « d'enter sur le vieux tige de nostre poésie françoise, dit Pasquier dans son bon langage, certains nouveaux fruits incogneus à nos anciens poètes. » Ces fruits étoient chants royaux, pastorales, ballades, rondeaux, et leurs variétés, comme lais, virelais, etc. « Depuis ce temps, ajoute Pasquier, toute nostre poésie consistoit presque en toutes ces mignardises. »

Les lecteurs prirent facilement goût à ces *fruits nouveaux* et légers qui les récréoient sans les fatiguer. Dans le principe, ces fruits eurent une certaine verdeur qui excita les esprits, et qui ne fut pas sans influence sur le mouvement poétique aperçu dès cette époque, et que détermina plus tard la découverte de l'imprimerie.

En effet, les chants royaux et les ballades furent soumis à des règles sévères et étroites, dont la première étoit une concision désespérante pour les Trouvères du temps, et qui sembloit être imposée en expiation de la prolixité des anciens conteurs. Outre la concision, on prescrivit la division par couplets d'un nombre de vers déterminé, et le retour obligé du même vers ou de deux, à la fin de

chaque couplet [1]. La pièce n'étoit complète qu'au moyen de quatre ou six vers en forme d'envoi au Prince [2], terminé par le vers de refrain qui ramenoit la pensée principale.

Ces entraves durent tempérer les imaginations vagabondes des rimeurs, et rendre plus active la pensée, en comprimant la parole. Des locutions inconnues se firent jour; le tour de la phrase devint plus piquant, plus animé; les mots, mieux caractérisés, plus expressifs, prirent des acceptions nouvelles. Loin de décourager les *faiseurs*, ces difficultés semblèrent accroître le goût de la poésie. La vivacité

---

[1] De nos jours on a recommencé à faire des ballades, mais elles n'en ont guère que le nom; les auteurs s'étant affranchis des règles imposées à ces petits poëmes, comme de toutes les autres règles poétiques, le tout au nom du *libéralisme* arboré par l'un des chefs des nouvelles doctrines littéraires.

[2] On donnoit le nom de *prince* au chef ou président de sociétés qui se réunissoient dans plusieurs provinces, pour entendre la lecture des pièces de vers qui leur étoient adressées par les membres mêmes, ou par des poètes étrangers à ces sociétés. On répondoit aux envois par des pièces en vers du même genre. Nos anciens poètes parlent souvent de ces sociétés ou assemblées sous le titre de *Puits d'amour*. Quoique Eustache Deschamps se soit conformé à l'ancien usage en faisant l'envoi au *Prince*, un grand nombre de ses ballades sont adressées réellement aux rois de France Charles V et Charles VI, à des grands seigneurs de la cour, et même au Pape.

de l'esprit françois se joua de ces entraves, et de toutes celles qu'on se plut à y ajouter par la suite. Tel prit la plume pour essayer un rondeau, une ballade ou un virelai, qui n'auroit point abordé une composition de longue haleine. Il fut permis à des princes, à des grands seigneurs, à des guerriers, de consacrer quelques loisirs à des Muses qui étoient devenues plus sobres, et d'ajouter ainsi à l'éclat de leur nom une sorte d'illustration littéraire à laquelle ils n'auroient pas osé prétendre autrefois. La ballade et le rondeau furent alors en grande vogue. Le fils de Valentine de Milan, Charles d'Orléans, a laissé un grand nombre de ballades et de rondeaux, et plusieurs manuscrits contiennent des poésies du même genre de Jean, duc de Bourbon, de Philippe-le-Bon, des ducs de Nevers, de Clermont, d'Alençon, etc. Quoique ces productions n'eussent pas le mérite de celles des maîtres, elles n'en contribuèrent pas moins aux progrès de la langue poétique, parce que ces hauts et puissans Trouvères, habitans des cours et tenant cour eux-mêmes, faisoient passer dans leurs poésies ce que leur langage avoit de plus relevé, de plus élégant et de plus poli.

Cependant ces chants royaux, ces ballades, ces rondeaux, qui jouirent si rapidement d'une grande

faveur, furent par cela même prodigués à satiété. On mit tout en ballades, religion, morale, politique, médecine, astronomie, histoire; mais l'amour surtout épuisa le genre, et causa sa perte. Le goût de la ballade ne commença cependant à s'affoiblir que vers le règne de Henri II; l'ode et le sonnet furent alors introduits dans notre poésie. L'amour perdit encore le sonnet, et l'ode ne dut son salut qu'à Malherbe.

Il ne faut pas une longue étude pour apprécier toute cette littérature de ballades et de rondeaux qui charma les esprits pendant près de deux siècles; il suffit de lire quelques pièces de l'un des poètes du temps pour les connoître tous, et leur nombre est prodigieux. C'est le même caractère, la même physionomie, et à peu de chose près le même langage, comme aussi les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les poésies de Charles d'Orléans, retrouvées par l'abbé Sallier, bibliothécaire du Roi, vers le commencement du siècle dernier, firent connoître quelques centaines de rondeaux et de ballades de plus, sans justifier, du moins à mon avis, la haute opinion que le bibliothécaire-académicien a exprimée sur les poésies de ce prince. « Si Despréaux avoit eu connoissance des poésies de Charles d'Orléans, dit-il, il n'est pas douteux qu'il ne l'eût con-

sidéré, plutôt que Villon, comme le fondateur du Parnasse françois. Il a sur Villon le mérite de l'invention, la gloire d'avoir fait sentir en notre langue le caractère qui lui est propre, et cet air qui la distingue des autres » [1]. Il faut sans doute attribuer un jugement aussi favorable à cette disposition presque inévitable chez ceux qui s'occupent de recherches, de se passionner pour leurs découvertes, et de vouloir qu'on partage leur admiration. Je n'irai pas aussi loin que l'abbé Sallier, et sans réclamer le titre de *fondateur du Parnasse* françois en faveur d'Eustache Deschamps, qui a écrit presque toutes ses poésies avant que Charles d'Orléans fût au monde, j'essaierai de démontrer, pièces en main, que ses poésies se recommandent par un autre genre de mérite que celui de l'antériorité, et qu'on les a laissées à tort dans l'oubli pendant plus de quatre siècles. [2]

Quoique le langage de notre poète ait une certaine rudesse dont celui du duc d'Orléans, écrivant

---

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XIII.

[2] Je dirois beaucoup plus à la louange d'Eustache Deschamps, si je ne craignois d'encourir le reproche d'exagération que je fais à l'abbé Sallier; car, après avoir relu les poésies imprimées dans ce volume, j'ai la conviction de n'avoir pas assez relevé le mérite de l'auteur. Les lecteurs jugeront.

à plus de cinquante ans de distance, ne pouvoit être affecté, le style d'Eustache Deschamps me semble plus varié, plus énergique, et parfois aussi gracieux[1]. Il s'y rencontre même quelques beautés dont on ne trouveroit pas d'exemple dans les poésies du prince. Comme elles frapperont facilement le lecteur à travers l'obscurité qu'il rencontrera souvent, je ne le priverai pas du plaisir de les découvrir lui-même. Je ne puis cependant m'empêcher de citer ce vers, que Voltaire n'auroit pas désavoué :

Aime donc Dieu, sers, obéis et crois.[2]

La hardiesse des pensées est surtout remarquable

---

[1] *Voyez* entre autres le virelai *Adieux à sa Dame*, page 88 de ce volume. Il commence par ces deux vers :

Adieu, m'amour, ma joye, m'espérance,
Mon bien mondain, mon désir, ma plaisance;

et l'on y trouve le mot *desespérance*, qui manque dans nos dictionnaires, mais qui ne pouvoit manquer à la langue :

Plains de doleur et de desespérance,
Hors du pays languir en obscurté,
Pensans à vous, triste et desconforté.

Voyez aussi la ballade du *Tournoi*, page 80 de ce volume :

Armes, amours, déduit, joye et plaisance.....

le virelai, *Sui-je, sui-je, sui-je belle?* page 86. Les ballades, *Gente de corps, face adroit coulourée*, p. 98; *Apprenez-moy comment j'aray estat*, p. 106; *Las! que j'ay veu de tribulacion*, p. 107, etc.

[2] *Voyez* p. 3 de ce volume.

chez Eustache Deschamps, et lui a valu de longues inimitiés qui lui ont fermé le chemin de la fortune et des faveurs de la cour, qu'il ne cesse pourtant pas de réclamer dans ses ballades, pour ses longs et loyaux services. L'esprit satirique qui domine dans ses poésies me paroît leur prêter un tout autre intérêt que ces éternels refrains d'amour tant rebattus par ses successeurs, et surtout par Charles d'Orléans. Il n'y reste pas néanmoins tout-à-fait étranger, parce que les mœurs de la chevalerie n'étoient pas encore entièrement effacées de son temps. Mais, sous ce rapport, il ne sauroit soutenir la comparaison avec le galant prince. Lorsque notre poète chante les tourmens ou les faveurs de l'amour, il est souvent froid, obscur, embarrassé, et il ne reprend une allure franche et animée que lorsqu'il tombe dans la licence et l'obscénité [1]. C'est encore un caractère particulier à Eustache Deschamps, que d'offrir une peinture fidèle de tout ce qui appartient à son siècle. Le mélange des sujets religieux ou moraux avec des sujets plus qu'érotiques se trouvoit

[1] Il se trouve un assez grand nombre de pièces obscènes dans le Recueil manuscrit d'Eustache Deschamps; elles ne pouvoient figurer dans ce volume : mais, pour faire connoître les diverses productions de l'auteur, on y a inséré deux ou trois ballades qui paroîtront un peu libres pour le goût délicat du XIXe siècle.

TAYLOR INST. OXFORD

dans les mœurs de la nation, comme on le trouve dans le Manuscrit de ses poésies; et on peut dire qu'il présente la vivante image de tout le XIVe siècle, puisqu'il a vécu au-delà de quatre-vingt-dix ans, et qu'il n'a pas cessé d'écrire pendant plus de soixante.

La cour, les courtisans, le clergé, les gens de guerre, les officiers de justice, sont surtout dévoués à ses traits satiriques, et il ne prend pas de détour pour exprimer sa pensée. On en peut juger par ces vers adressés à Charles VI :

Prince, advisez voz enfans dés aage tendre
De mettre aux ars; mieulx en vaudront leur membre,
Et ne seront corrumpu n'affolé;
Dont ilz pourront mieulx leur peuple deffendre,
Et gouverner justement sanz mesprandre :
Roy sanz lettre est comme asne couronné. [1]

(*Ms.*, p. xvjxx xviij.)

Il n'épargne pas davantage les différentes classes de la société au milieu de laquelle il nous introduit. Il en fait connoître la vie privée jusque dans ses moindres détails. Divertissemens, jeux, festins,

---

[1] L'auteur a pris pour refrain de cette ballade une réponse que l'histoire attribue à Foulques II d'Anjou, surnommé *le Bon*. Louis d'Outremer s'étant moqué de ce que Foulques s'appliquoit à l'étude et alloit souvent chanter à l'église : « Sachez, messire, répliqua le comte, qu'un prince non lettré est un âne couronné. »

armes, alimens, ustensiles de ménage, il décrit tout avec une précieuse exactitude. Vous assistez à l'inventaire du mobilier d'une grande maison, du trousseau d'une jeune héritière, d'un cellier garni de tous les vins alors en réputation.

Or lui refault de plusieurs vins :
Vin de Saint-Jehan et vin d'Espaigne,
Vin de Ryn et vin d'Alemaigne,
Vin d'Aucerre et vin de Bourgongne,
Vin de Beaune et de Gascongne,
Vin de Chabloix, vins de Givry,
Vins de Vertus, vins d'Irancy,
Vins d'Orliens et de Saint-Poursain;
Avoir tel femme n'est pas sain;
Vin d'Ay, vins de La Rochelle,
Garnache fault, et Ganachelle,
Vin grec et du vin muscadé.
Marvoisie elle a demandé;
Vergus veult avoir, vin goués.
(*Ms.*, p. v^c xvj.)

Les modes nouvelles mêmes [1], les divers artifices de la toilette des dames, n'échappent pas aux refrains des ballades du malin censeur :

Atournez-vous, mes dames, autrement,
Sans emprunter tant de haribourras,
Ne de querir cheveulx estrangement
Que mainte fois rungent souris et ras. [2]

---

[1] *Voyez* p. 142 de ce volume. — [2] *Voyez* p. 127, *ibid.*

« Recherchez-vous la philosophie naturelle ou mo-
« rale? Elle ne leur défaut au besoin. Voulez-vous
« quelques sages traits? Les voulez-vous de folie?
« Vous y en trouverez à suffisance; traits de folie
« toutefois dont vous pourrez vous faire sages. Et
« tel depuis eux a été en grande vogue, lequel s'est
« enrichi de leurs plumes sans en faire semblant. »
Voilà ce que disoit sur nos anciens poètes l'un des meilleurs penseurs du XVIe siècle, et l'on peut très justement l'appliquer à Eustache Deschamps comme écrivain satirique et moraliste.

Mais un autre titre est acquis à cet auteur, et aucun des biographes qui ont mentionné ses ouvrages, sans les connoître, ne l'a même indiqué : c'est celui de fabuliste. On a bien souvent, sans doute, ouvert l'énorme manuscrit des poésies d'Eustache Deschamps sans soupçonner que des fables y fussent cachées sous les titres de ballades ou de rondeaux. La table placée en tête de ces poésies, et qui comprend une si nombreuse série de pièces sous la même dénomination, aura fait croire à l'inutilité des recherches. « On a dû aussi s'effrayer, comme l'énonce M. Robert dans son *Essai sur les Fabulistes qui ont précédé La Fontaine*, du nombre de vers que ces recueils renferment. »

Au reste, ces fables du XIVe siècle, qui ne com-

promettront certainement pas la réputation de La Fontaine, offrent pourtant une particularité assez notable; c'est que l'auteur les a écrites pour son propre compte, sous l'influence de faits qui lui étoient personnels, comme Gil-Blas a raconté la fable des *Deux Pies* au duc de Lerme, pour l'instruire de l'état de misère où il se trouvoit. L'humeur satirique d'Eustache Deschamps lui avoit attiré de petits ennemis, et l'on sait que ce sont les plus dangereux : à force de tracasseries et de persécutions, on le força de s'éloigner de la cour, et il n'étoit plus même appelé auprès du Roi quand ses fonctions d'huissier d'armes auroient exigé qu'il fût près de sa personne : il croyoit avoir obligé des amis, et il n'avoit fait que des ingrats. Il occupoit depuis trop long-temps, au gré de ceux qui la convoitoient, une place de bailli, et on avoit répandu le bruit de sa mort pour prendre sa place, comme cela se voit encore de nos jours. Non seulement ses longs services restoient sans récompense, mais il n'avoit plus aucun traitement, aucun secours. Il ne cessa pas de se plaindre, de signaler l'avidité des courtisans, les abus, les intrigues, les malversations; mais il le fit d'une manière inusitée, pour mieux attirer l'attention du prince, et avec plus de ménagement, en se servant de l'apologue; aucune de ses pièces ne nous

apprend toutefois si ce fut avec plus de succès. La moralité de ses fables lui est donc presque toute personnelle, ou applicable à des événemens qui se passoient sous ses yeux; et c'est sous ce point de vue que ces fables méritent, ce me semble, d'être appréciées. Voici les titres et la moralité de celles que j'ai laissées dans le manuscrit; les autres font partie de ce volume.

LE RENARD ET LE LION. [1]

Envoi.

Prince, qui siet devant fort ou maison,
Exploittier doit en temps et en saison
Pour assaillir, et son siége repestre,
Et que d'engins [2] ait bonne garnison;
A pou [3] de gens ara lors sa raison;
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.

Cette fable a trait au siége d'une ville défendue par un commandant habile et rusé. Ce siége avoit été entrepris contre l'avis de capitaines expérimentés, peut-être d'Eustache Deschamps lui-même, dans une mauvaise saison, sans avoir réuni les équipages et les munitions nécessaires, et on y avoit employé de nombreuses troupes qui furent forcées de se retirer.

---

[1] *Ms.*, p. cviij, verso, col. 2. — [2] Machines. — [3] Avec peu.

LE RENARD, LA SINGESSE ET YSANGRIN.[1]

La ballade se termine par ces cinq vers :

Le dire voir[2] est moult doubteux;
Mentir n'est pas si périlleux,
A la coustume de l'empire;
Par voir dire estes familleux :[3]
Tuit voir[4] ne sont pas bel à dire.

Envoi.

Princes, à tout considérer,
Dire voir fait moult à douter,
Puisqu'avoir[5] et corps en empire;[6]
Pour ce[7] qui veult vivre et régner,
Souffrir fault, mentir et flater :
Tout voir ne sont pas bel à dire.

Eustache Deschamps fournit encore le précepte et l'exemple de cette fable. Il avoit appris à ses dépens combien il est dangereux de dire toutes les vérités à la cour, car il étoit devenu *familleux* pour ne les avoir pas ménagées.

---

[1] Le loup. *Ms.*, p. cxxj, verso, c. 2. — [2] Dire la vérité. — [3] Affamé, manquant de tout. — [4] Toute vérité. — [5] Biens. — [6] Souffre, décline. — [7] Celui.

Ballade moult morale.

LA BREBIS, LA CHÈVRE ET LE CHEVAL. [1]

Envoi.

Noble Lion, qui bien s'adviseroit
Que par raison son bestail ne tondroit
Quant il seroit lieux et temps et mestiers. [2]
Qui trop le tond, il se gaste et deçoit,
Et au besoing nulle rien n'en reçoit;
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers.

Ces barbiers sont encore les ennemis de notre poète, les gens de cour, qui l'avoient rasé *estroit*, et qui pour soutenir leur luxe et leurs prodigalités, commettoient toutes sortes d'exactions, et tondoient le peuple trois fois l'an plutôt qu'une.

Ballade.

LE LION EN GUERRE. [3]

Envoi.

Noble Lyon, pourvoiez vostre gent,
Vivres, vaisseauls aient sanz scrupule;
N'aiez le nom, par le défault d'argent,
D'escrevice qui en alant recule.

On sait quelle étoit la pénurie d'argent en France

---

[1] *Ms.*, p. ciij, verso, col. 2, et cxxxv, verso, col. 1. — [2] Besoin. — [3] *Ms.*, p. 280, recto, col. 2, ainsi coté, xiiij^{xx}, c'est-à-dire 20 fois r4.

dans ces temps funestes des guerres contre l'Anglois. Jamais le luxe de la noblesse n'avoit cependant été porté aussi loin, et le roi Charles VI manquoit presque du nécessaire. Les gens de guerre, peu ou point payés, pilloient, dévastoient, et se battoient mal. Eustache Deschamps avoit été plusieurs fois victime de leurs déprédations. Le dénuement des finances n'avoit pourtant pas empêché d'équiper en 1386 une flotte de plus de mille voiles [1] pour tenter une descente en Angleterre; mais on fut forcé de *reculer* l'expédition, parce qu'on ne trouva pas le reste des fonds nécessaires pour mettre à fin l'entreprise, dont tous les frais furent perdus. C'est sans doute à ce sujet que notre fabuliste adresse des conseils au *noble Lion,* le roi de France.

Je n'ai point découvert d'autres fables dans le manuscrit d'Eustache Deschamps; mais il s'y trouve deux autres pièces assez étendues, qui se rapprochent du genre de la fable. Ce sont des allégories dont les personnages sont pris parmi les animaux. La pre-

---

[1] Selon plusieurs historiens, cette flotte se composoit de 1287 vaisseaux, et Froissart dit qu'il y en avoit assez pour faire un pont de Calais à Douvres. Les lenteurs du duc de Berry, qui devoit amener de Guyenne des troupes destinées à l'embarquement, contribuèrent aussi à faire échouer l'entreprise.

mière a pour titre : *Cy parle d'une fiction d'oyseaulx gentils, et par espécial de l'Aigle, roy des oiseaulx, ramenée à moralité au gouvernement des princes.* [1]

Cette allégorie a un mérite assez rare dans ce genre de composition, c'est celui de la clarté. Il étoit difficile de faire plus ouvertement la censure du gouvernement de Charles VI. La pièce commence par ces vers :

J'ay une fiction trouvée
En une escripture approuvée,
De l'Aigle, où il fait mencion
Qu'elle tint en une contrée
Son aire, et là s'est ordonnée
En prenant une porcion
De vivre sanz destruction.
Pour son estat si fut amée
Des oiseaulx de la région;
Et n'y avoit Cerf ni Lyon
Dont elle ne fust redoubtée;
Car loy estoit par lui gardée
Et justice, sanz fiction.

L'auteur trace le tableau de l'excellente administration de l'Aigle (Charles V); il dépeint sa prudence, son économie, la sagesse de ses réglemens, sa modération, sa fermeté dans l'occasion. L'auteur

[1] *Ms.*, p. cccxvij, recto, col. 2.

passe ensuite à la description du gouvernement de l'Aigle héritier de son aire (Charles VI), et il n'omet rien de ce qui peut mieux faire ressortir le contraste.

Or, vole celle Aigle et se dresse,
Et voit l'avoir et la richesse
Que son père ot acquis première;
Ne cuide pas que jamais cesse.
Lors donne à mains [1] ce qu'il posesse,
Aux fouls oiseauls fait bonne chière.
Chascuns quiert estrange manière
De demander, d'avoir promesse.

Il peint ensuite les abus des sinécures, l'accroissement des offices et des traitemens :

Où l'Aigle c'un servent [2] n'avoit
Douze en y a; et ce que doit,
C'est destruction de pays;
Car maint d'iceuls ne se congnoit
En son estat; des gaiges joit;
S'en sont les oiseaulx esbahis.

L'Aigle a bientôt consommé les trésors amassés par son père; et s'apercevant qu'il a été égaré par de jeunes follets, il demande l'avis de vieux oiseaux, leur promettant d'en faire ses amis, et de suivre

[1] A nombre de personnes. — [2] Serviteur.

leurs conseils. Un Gerfaut (oiseau de proie de la grande espèce, nommé l'*oncle du Faucon* dans le poëme) expose à l'Aigle un plan de conduite très développé, et il ajoute :

Oste ces oisiaulx noirs et gris,
Qui estoient tous amaigris
Quant de toy furent retenus,
Ou ilz ne te larront perdris.
Sur toy pluet; ilz ont bon logis;
Bien sont emplumez et vestus.
Veulz-tu avoir frans et escus,
Recoy [1] le tien quatre ans ou six,
Comme ilz ont fait, et je te dis
Que tu seras riche tenus.

Le conseiller Gerfaut supplie ensuite l'Aigle d'éloigner les flatteurs :

Ne croy oysel pour son beau chant,
Car maint en a esté meschant,
Qui cuidoit de mençonge voir. [2]
Oysel menteur va décepvant;
Garde-toy de l'oisel flatant,
Car il te cuide decepvoir.
S'il te dit blanc, respons-lui noir;
D'entour toy le soies chaçant,
Et en autre marche esvolant,
Et lui fuy de tout ton povoir.

---

[1] Garde, réserve. — [2] Qui prenoit mensonge pour vérité.

La pièce se termine par les vers suivans, et en contient 610 :

Soit donc dotrine à ce menée,
Que le conseil des vieulx ne hée
En cest sècle, li jeunes hom;
Car leur prudence est afermée
Par grans cours de leur vie usée;
S'en vault mieulx leur oppinion.
Hélas! pourquoy ne s'i fye-on!
Jeunesce n'est c'une rousée
De sang chaut, qui tantost [1] s'effrée. [2]
De ceste chalour nous gardon,
Tant que joie soit aprestée
A l'ame, en gloire beneurée
Où tous ça jus tendre devon.

Cy fine le dit et fiction de l'Aigle sur le gouvernement des Princes.

Une autre pièce du même genre, mais beaucoup plus étendue, présente les mêmes allusions au règne de Charles VI, et fait la censure de son administration, comparée à celle de Charles V. La diffusion des détails rend la lecture de cette pièce fatigante, et elle finit lorsque l'auteur commençoit à donner un mouvement dramatique à ses personnages. C'est le Renard qui, par ruse et méchanceté, suscite la guerre entre le noble Lion de Gaule (le roi de France) et

[1] Promptement. — [2] S'irrite, s'emporte.

le Léopard de l'île des Géans (le roi d'Angleterre). Le Renard donc

S'en ala faingnans qu'il mendie;
Et fist tant que la mer passa.
Et puis au Lieppart s'adressa,
En le saluant humblement.
Et le Lieppart benignement
Le reçupt et lui fist grant joye;
Et puis lui enquist de sa voye,
Dont il vient, et qui le menoit
En ses marches où il venoit,
Et Renart lui respondi lors :
Doulz sires, il n'est nulz trésors,
Avoir, seignourie, puissance,
Force, beauté, ne corpulance,
Ce sçay-je bien, quant est de mi,
Qui puist valoir un vray ami,
Et je vueil et doy le vostre estre;
Car mi parent, et mi ancestre,
Mon aïeul, mon père, et li mien
Ont esté, si comme je tien
Et sçay, nourris à vostre court.

Après cet exorde, qui sent bien son Renard d'une lieue, le traître fait aisément comprendre au Léopard que le Lion veut le dépouiller de toutes ses possessions de Gaule, et que le moment est favorable pour lui faire une guerre de destruction; et il termine son discours par cette supplique, digne de l'exorde :

De ceste chose qui vous touche,
Onques ne vola de ma bouche
Fors à vous, qui paine ay emprinse
De passer mer et la Tamise,
En doubte et péril de noier,
Pour vostre couraige avoier [1]
A garder ce qui doit vostre estre.
Et ce vous di-je comme à prestre;
Car sçay bien, s'il est révélé
Au Lyon, que je sui alé
Mat, et péri de mort honteuse.
Et si est la chose doubteuse
Que le Lyon ne face prandre
Ma lignie, mourir et pandre,
Escorchier, bouillir ou ardoir,
S'il puet ce fait apparcevoir.
Si véez le péril et la doubte
Esquelz pour vostre amour me boute.

Cy mourut l'acteur [2], *et pour ce demoura la fiction cy-dessus imparfaicte.*

Cette pièce est intitulée : *Du mauvais gouvernement de ce Royaume, selon ceste fiction que l'acteur adresce au Lyon en condescendant aux autres bestes, par manière morale* [3]. Elle se compose de trois mille vers au moins, sans aucune division, ce qui fait croire que l'auteur ne l'auroit point cédé en

[1] Conduire, diriger. — [2] L'auteur. — [3] *Ms.*, p. iiij^{c}lxiij, recto, col. 2.

OXFORD

prolixité à nos plus vieux romanciers, si la mort ne fût pas venue le surprendre.

Le but de cet écrit étant principalement de faire connoître les divers genres de compositions d'Eustache Deschamps, et de suppléer à ce que ce volume ne peut contenir, je ferai mention ici d'une autre pièce qui nous reporte à l'origine de l'art dramatique en France; elle est intitulée : *Cy commence un beau dit des quatre Offices de l'ostel du Roy, c'est assavoir Panneterie, Eschançonnerie, Cuisine et Sausserie, à jouer par personnaiges.* Le débat s'ouvre entre Eschançonnerie et Panneterie sur la prééminence de leur Office, et dès le début les deux interlocuteurs se prodiguent les plus grossières injures; c'est presque un catéchisme poissard du XIVe siècle. Survient la Cuisine, qui prétend l'emporter sur les deux premiers Offices, par le grand crédit dont elle jouit à la cour et à la ville; crédit qui s'est fort longtemps maintenu, comme chacun sait.

Que seroit-ce (*dit la Cuisine*) de pain et vin
Sanz moy? le disner d'un coquin.....
Je fu de trop bonne heure née;
Par moy est la court gouvernée,
Et tout son estat soutenu.
Certes, tout seroit bien perdu
Se saigement ne gouvernoye.

Réplique de Panneterie et d'Eschançonnerie, qui

renvoient à la pauvre Cuisine ses grasses plaisanteries :

PANNETERIE.

Noire beste, ys hors de ma voye,
Tu as les œulx touz esplourez,
Ton visaige est encharbonnez,
Et ta robe est orde et souillée,
Et s'as la chemise mouillée
De suour, de cresse et d'ordure.....
De telz gens est servis ly Rois,
Sa viande va par cent mains,
Ains qu'il l'ait; encor est-ce au mains.[1]
Maintefois quant il la mengue
Demi-cuite est, et demi-crue;
On y pourroit prandre la mort.

Sausserie vient à son tour réclamer la supériorité sur les trois autres Offices. Panneterie lui demande de faire *ses devises*, et elle expose ainsi son savoir-faire :

Je faiz sausses de maintes guises,
Sausse rapée et cameline;[2]
Poivre sanz pouldre et poitevine,
Sausse vert, sausse alemendée,[3]
Et autre s'elle est demandée,
Et à la queue de sangler;
Chaude sausse, sanz commender;
Galentine, sausse à lemproye,
Le vert vergus; et toutevoye

[1] Moins. — [2] De couleur brune. — [3] Aux amandes.

La cuisine vauldroit petit
Se ne lui donnoye appétit.

Cuisine réplique vivement, et termine son panégyrique par ces quatre vers :

Et pour ce je di que mieulx vail
Que vous trois ne povez valoir,
Et me doy dessur vous seoir,
Et vous me devez obéir.

La querelle s'échauffe de plus en plus; les quatre Offices s'accablent de railleries et d'injures; le vacarme est au comble, et attire un Huissier de salle qui leur dit :

Je vous praing en présent meslée,
Vous vendrez au maistres d'ostel.

Les quatre Offices paroissent devant le Maître d'hôtel, qui les prend par les sentimens, en faisant valoir le mérite de chacun d'eux.

Advis m'est que ce sera sens
Que vous soiez amis tous quatre;
Et ne vous vueillez plus débatre,
Car il ne fut ne hui ne hier,
Que l'un n'eust de l'autre mestier. [1]
Souffise à chascun son estat:
N'aiez plus ensemble débat;
Departez-vous en bonne paix.

---

[1] Besoin.

TOUS QUATRE.

Nous le voulons ; acors est fais ;
Chantons donques à chière lie,
Sanz plus débatre ne tencier.
Avec bonne compaingnie
Fait-il bon joye mener.

Et ainsi se termine le *Proverbe* du XIVe siècle, *Souffise à chascun son estat;* genre de composition fort en vogue à présent, mais qui n'a pas, comme on voit, le mérite de la nouveauté. La pièce contient 494 vers.[1]

L'ouvrage le plus important de tout le Recueil d'Eustache Deschamps, par son étendue, par la singularité et la diversité des détails, et surtout par la hardiesse des pensées, est intitulé *le Mirouer de Mariage.* C'est un traité complet sur la matière, dans lequel sont passées en revue toutes les situations de l'état conjugal, considérées sous tous les aspects possibles. Les particularités les plus cachées du mariage y sont retracées avec une complaisance et une fidélité de détails, qui paroîtroient fort indélicats aujourd'hui, et qui n'offensoient nullement la morale du XIVe siècle. Mais ce qui est beaucoup plus intéressant à retrouver dans ce singulier *Miroir,* c'est

[1] *Ms.*, page 376, verso, ainsi chiffré, xviij^xx xvj; c'est-à-dire 18 fois 20, plus 16.

la peinture des mœurs, des usages et de l'esprit du siècle. Le lecteur en jugera par les extraits qui font partie de ce volume, et auxquels j'aurois désiré quelquefois pouvoir donner plus d'étendue.

L'auteur se plaît surtout à censurer des abus, qui doivent être d'une étrange force, puisque malgré le temps et l'expérience, malgré cette supériorité de lumières dont notre âge se prévaut tant, et profite si peu, ils semblent plutôt s'accroître que diminuer. Il sera donc sans conséquence de voir dans le *Miroir* d'Eustache Deschamps la figure des prélats de son temps, qui ont tant de ressemblance avec les prélats de notre âge. On ne s'attendoit guère à les y rencontrer à propos de mariage; mais l'auteur ne connoît d'autres transitions que celles des titres qu'il donne à chacun de ses sujets, et celui de Susanne, *faussement accusée par de faulx prestres,* lui fournit les réflexions suivantes :

Contre les prélas d'aujourd'uy, qui trop sont curiaux [1] *et mondains, sanz servir Dieu et l'Église.*

Mais j'ay trop fort mal en ma teste
De ce qu'évesque et archevesque
Qui ont si nobles bénéfices,
Atrapent les mondains offices;

[1] Hommes de cour.

Car pour le convoiteus péchié
D'avoir gaiges, leur éveschié
Laissent, et sont entre les princes
Gouvernens l'argent des provinces,
Plus tyramps, plus particulers
Que ne soient les seculers.
Ceuls font leurs moes et leurs fronces,
Et les griefs et dures responses
Aux gens d'armes, aux souldoiers,
Et aux poures officiers.

.....

Et n'est nulle chose plus vraye
Que telz prélas moult se resjoient
Quant grosses tourbes de gens voient
Après eulx; là monstrent leur roe,
Et font aux poures gens la moe,
Pays perdre, et Roys déserter,
Par leurs durs respons desmonstrer;
Car ilz tolent les cuers des gens,
Nobles chevaliers et sergens.
Mais or n'argent en grosses sommes
Ne vault tant que les cuers des hommes;
Car chascuns puet et doit sçavoir
Qui a les cuers il a l'avoir;
Mais qui a l'avoir sanz les corps,
Ce n'est pas li plus sains trésors.

Se les princes y advisoient,
Jamais gaiges ne leur donrroient,
Que ilz prannent si excessis;
Et si seroient tous jolis
De venir, se on les mandoit
Sanz argent, et ce seroit droit.

Ilz ont cent ou quatre-vins mille,
Pour eulx croupir en une ville,
Ainsis est l'argent despendu ;
Par ma foy, c'est argent perdu,
Mieulx vaulsist que paie en fust fecte,
En acquitant aucune debte
Aux bons chevaliers de la terre,
Pour la frontière et pour la guerre,
Ou pour le prince du pays,
Qu'à telz chaperons esbahys
Quant ilz voient œuvre de fait.
.....
Advisez-y, princes, pour Dieu ;
Ilz espargent leurs bénéfices
Pour prandre argent pour vos offices, [1]
Et laissent au lieu un vicaire.
Mais l'en ne verra jà tant faire
D'abus, d'excès, d'extorcions,
Es layes juridicions,
Comme l'en fait aux cours d'églises.

Et qu'on ne pense pas qu'un système de dénigrement, ou un sentiment d'animosité, dirigeât la plume de notre auteur contre le haut clergé ; car il se trouve parfaitement d'accord sur ce point avec le

[1] « La jurisdiction des ecclésiastiques avoit embrassé toutes sortes d'affaires, et ne laissoit presque rien aux juges royaux et à ceux des seigneurs. » (Mézeray, *Abrégé chronolog. de l'Histoire de France*, tome II, page 232, in-4, 1690.)

jugement de l'histoire. Voici comment s'exprime l'historiographe Mézeray dans son résumé du règne de Charles VI, en ce qui concerne l'Église : « Il seroit bien facile de remplir un volume des prélats de ce siècle qui s'abandonnèrent au vent de la cour et du monde (*curiaux* et *mondains* d'Eustache Deschamps), qui déshonorèrent leur profession, qui trahirent leur corps par flatterie, ou le vendirent par intérêt, et qui enfin aimèrent mieux se signaler par des crimes que par des actions de piété. »[1]

L'ordre judiciaire n'est pas moins vivement contrôlé par le poète *libéral* du XIVe siècle, qui pourtant étoit lui-même magistrat. Mais sur ce chapitre on ne sauroit s'empêcher de reconnoître que les nouvelles institutions, qui sont encore sans force sur l'esprit du clergé, ont eu un excellent effet sur l'administration de la justice, si l'on en juge par ce passage :

Comment ceuls qui ont l'administracion de justice contre vérité oppriment les poures[2], *et les riches laissent sanz punicion.*[3]

Justice pugnist petis cas;
Petites gens prant à ses las,

---

[1] Ouvr. cité, t. II, p. 240, *Prélats*. — [2] Pauvres. — [3] *Ms.*, p. vcxxj, verso, col. 2.)

Qui emblent[1] par force de rage
Un pain, un pot ou un frommage,
Ou vivres pour la faim qu'ilz ont,
Et puis tantost pandre les vont;
Mais quant il vient une fort mouche
A la toile, cil fait le louche
Qui la deust prandre et happer,
Et li laist la toile atraper,
Emporter, froissier et desrompre.
Ainsis n'est justice c'un ombre
Qui ne pugnit les grans larrons
Qui font les poures païs rons,
Qui emblent, pillent et destruisent,
Qui à Dieu et au monde nuisent.
.....
Le droit du poure est abaissié,
Le tort du riche est soubhaussié;
Car au poure tout perdre fault
Pour faire un très poure défault,
Ou une poure négligence
Qui est faicte par indigence
De non povoir venir à jour.
Ou monde n'a péril majour
Que de plaidier au temps qui est :
Li riches a pour lui arrest,
Or est li poures confundus;
Lerres[2] sauvez, preudoms pandus,
Et voluntez règne pour droit.
Poures paie et riches acroit.

---

[1] Volent. — [2] Voleurs, larrons.

Ainsis est-il entre la gent.
On ne tent qu'à avoir argent;
Du plus juene jusqu'au plus vieil,
Règne convoitise et son fieil.
.....
Si puet-on jugier que la fin
De ce monde vient et approuche.
Mais ceuls qui en tiennent la broçhe
Ne veulent leur or desbrochier,
Ne on n'ose ceuls approuchier
Qui ont mains d'or, langues d'argent;
L'en ne tient compte d'autre gent.

Pour les avocats, nous voyons que leur profession n'a pas dégénéré, puisqu'elle étoit fort lucrative au XIVe siècle (pour les hommes de talent, sans doute), car ils faisoient rapidement fortune, et tenoient un grand état de maison, avec tout le luxe et la recherche du temps.

Vous vous fourrez de menu vair [1]
Chaudement quant le temps est frois;
Vous buvez de clers vins tous trois,
Et viandes délicieuses
Usez, en eschuant [2] visqueuses.
Vous habitez lieux délectables,
Et querez places profitables
A Nostre-Dame et au Palays,
Où pluseurs gens vous font venir lays,

[1] Fourrure mêlée de petites taches gris-blanc. — [2] En évitant les.

Sanz ordonner leur testament.
Vous prenez vostre esbatement
Tant en ce qu'en autres choses,
Vous avez draps flairans les roses,
Et queuvrechiefs plains de lavende;
Et s'il est rien de bon qu'on vende,
Puis que vous trois aiez desir,
Pluseurs, pour faire plaisir,
L'achatent, et le vous présentent;
Je ne sçay se puis s'en repentent.
Vous avez palefroiz emblans. [1]

. . . . . .

Vous acquestez maintes richesces;
Vous usez de toutes noblesces;
Vous estes frans sanz servitute,
Plus que n'est le droit d'institute.
Vous avez vostre chapelain
Pour chanter vostre messe au main [2]
Au partir de vostre maison.
Vous estes tousjours en saison.
Vous estes comme sains en terre;
Chascun va vostre sens requerre
Et vostre aide demander
Pour l'argent; car, qui truander [3]
Là vouldroit, bien sçauriez respondre :
Amis, fay ta geline [4] pondre,
Et apporte assez, c'est de quoy,
Car en ton fait goute ne voy.

---

[1] Chevaux allant à l'amble, c'est-à-dire entre le pas et le trot. — [2] Pour matin. — [3] Agir en vilain. — [4] Poule.

Ces passages sont extraits de la pièce intitulée : *Lettres sur l'estat d'Avocacion envoiées à messire Jehan des Maires* [1], *à maistre Jean D'Ay et à maistre Symon de La Fontaine, advocas en parlement.* [2]

Il est aussi parlé des avocats dans le *Mirouer de Mariage,* qui justifie bien, comme on voit, son titre par la quantité d'objets qui s'y réfléchissent. Mais le défaut principal de l'ouvrage, défaut qui est celui de nos anciens romanciers, c'est l'absence de toute règle de composition. Pour donner une idée de la variété des sujets que ce livre embrasse, il faudroit rapporter tous les sommaires des divisions qui se succèdent sans aucune liaison. Je citerai seulement dans la Description du Manuscrit [3] les titres les plus singuliers, qui sont traités d'une manière plus singulière encore, avec un naturel, une bonhomie et une simplicité de langage, qui ne paroissent pas sans agrément lorsqu'on a pris quelque habitude de cette lecture. L'auteur a introduit dans son *Mirouer* des

---

[1] C'est le même personnage que Jean Desmarets, avocat du Roi, qui, âgé de plus de soixante-dix ans, périt sur l'échafaud en 1382, accusé de s'être rendu complice de la sédition des Parisiens, qui s'étoient opposés au rétablissement des impôts, subsides et gabelles, supprimés au commencement du règne de Charles VI.

[2] *Ms.*, p. iiij^c xxvij, recto, col. 2. — [3] *Voyez* ci-après, page LVII.

personnages allégoriques très accrédités de son temps, et qui pendant près de trois cents ans encore ont formé les ressorts de notre poésie. Enfin ce *Mirouer* se compose de 13,000 vers, dont voici à peu près le résumé :

> Qui femme prant plus est que sot;
> Il est à moité hors du sens.
> (*Ms.*, p. v^c xvj, recto, c. 2.)

Eustache Deschamps, poète moraliste, satirique et fabuliste, paroît encore sous un nouveau jour dans son *Mirouer*. Lorsqu'il a épuisé tous ses tableaux, il jette de côté le voile de l'allégorie pour nous montrer les plus affligeantes réalités. Ce sont les funestes journées de Crécy et de Poitiers, les désastres de la France, la captivité de son Roi, le joug de l'étranger, les dissensions, les révoltes des provinces et de la capitale sous la Régence, et toutes les calamités qui en sont la suite. Le poète devient historien, et historien digne de confiance, car ce n'est pas par tradition qu'il connoît les événemens qu'il raconte; ils se sont passés de son temps; et il a bonne mémoire, il écrit tout.

> L'an cinquante-neuf (1359) de novembre,
> A Saint-Baale, bien m'en remembre.....
> Et moy, qui de ce temps-là suy,
> Sçay bien que lors y envoya
> Le Régent.

Et dans un autre endroit :

Je vueil cesser mon livre de mémoire,
Où j'ay escript, depuis trente-deux ans,
Du sage roi Charles le quint l'histoire; [1]
Les prouesces que fist li bons Bertrans
Connestable de Guesclin. [2]

Les poésies historiques d'Eustache Deschamps ont été mentionnées dans les articles de biographie, sans indication des faits particuliers qu'elles embrassent. Comme elles sont toutes imprimées dans ce volume, j'en épargnerai les citations au lecteur. La relation du traité de Bretigny offre des détails curieux qui paroissent avoir été négligés par les historiens. Les troubles de la *Jacquerie*, la révolte d'Étienne Marcel, prevôt des marchands, y sont peints d'une manière dramatique, et, ce que je n'ai point encore dit, avec un mérite de style que pourroit justement envier plus d'un poète de l'école du moyen âge. Je citerai à l'appui :

. . . . . Jehan Maillart,
Qui estoit quartier de ce lez, [3]

---

[1] Le roi Charles V, surnommé le Sage, mort le 16 septembre 1380, deux mois après Du Guesclin. Cette histoire de Charles V, écrite par Eustache Deschamps, seroit un document précieux à retrouver. Les fragmens qui sont insérés dans le *Miroir de Mariage* en faisoient peut-être partie. — [2] *Voyez* page 110. — [3] Côté.

TAYLOR INST. OXFORD

Et garde d'un quart de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà [1] clef n'en seroit livrée
Audit Joseran, pour certain.
Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.
Jehan Maillart lors, les armes plaines
Print [2] du Roy, aux trois fleurs de lis,
Crians : Monjoye Saint-Denis !
Portant en ses poins la bannière
De France ; et par bonne manière
Va ès halles ; et à son cri
Chascuns ala, et le suy
Crians joieusement Monjoye !
Adonc le peuple se resjoye
Quant il oient [3] le cri crier
Qu'om n'avoit osé publier
Par long-temps au Roy et Régent.

Ce qui surprendra surtout le lecteur attentif et réfléchi, c'est de trouver dans un écrivain du XIVe siècle la description de cette scène affreuse renouvelée dans la journée du 20 juin 1792, où la couronne des Rois de France fut transformée en un bonnet rouge. Les maréchaux de Normandie et de Champagne viennent d'être massacrés par Étienne

[1] Jamais. — [2] Prit. — [3] Entend.

Marcel, dans le palais même et sous les yeux du dauphin Régent (depuis Charles V),

. . . . . Et leurs corps ruez
En mi[1] la court, en la présence
Du prince. Ce fut grant offence
De faire aux gens du souverain
Cas si énorme et si villain.
Et encores qui plus fut là,
Le Régent por l'eure affula[2]
Un chaperon de la livrée
De Paris, toute la journée,
Qui estoit de rouge et de pers
Parti au long[3]. Cas est divers
Que pour paour li sires prangne
De son serf et subgit l'ensaingne
Que li subgiect doit de lui prandre.
Telz crimes fait moult à reprandre,
Qui traîtreusement fut fet
L'an mil trois cent cinquante-sept,
Vingt-deux jours dedenz février.

Ces morceaux historiques, qui se trouvent à la fin du *Mirouer de mariage,* font regretter que l'auteur ait été surpris par la mort avant d'avoir pu l'achever. Mais on retrouve son caractère d'historien dans quelques pièces qui font partie de ce volume,

---

[1] Au milieu de. — [2] Se couvrit. — [3] Bonnet moitié rouge et moitié bleu.

et qui sont en plus grand nombre dans le manuscrit. Il célèbre tour à tour le beau pays de France, la naissance de ses princes, les hauts faits de ses guerriers, leurs victoires, la noble cité de Paris, sa splendeur, ses arts, son industrie. Il gémit sur les trophées de l'Angleterre, sur sa domination, et par un sentiment bien naturel à un François, il fait des vœux pour son abaissement, et prédit que la France finira par triompher de sa rivale.

Puis passeront Gauloys le bras marin,
Le poure Anglet destruiront si par guerre,
Qu'adonc diront tuit passant ce chemin :
Ou temps jadis estoit cy Angleterre! [1]

Mais quel âge verra s'accomplir une semblable prédiction? Ne souhaitons pas d'en être les témoins; quand l'une des deux puissances anéantira l'autre, l'Europe sera bien près de tomber dans la barbarie.

Dans plusieurs ballades l'auteur déplore les ravages de l'épidémie qui désola une partie de l'Europe en 1373, et il enseigne à ses compatriotes les moyens de s'en garantir [2]. Enfin il se montre bon François, et dévoué à son Roi, lorsqu'il le conjure, dans plusieurs pièces frappantes d'allusions au temps

---

[1] *Voyez* p. 31 de ce volume. — [2] Page 116, *idem*.

présent [1], de mettre des hommes sages à la tête des affaires.

Qui fait les choses mal aler;
Qui nous a fait tant de dolour;
Les foulz ès estas élever,
Les saiges laisser en destour?....
Trop d'officiers [2], qui yront
A honte et à perdicion,
Quant les saiges gouverneront. [3]

Il nous présente aussi cet éternel exemple de l'Envie qui s'attache aux hommes supérieurs, et qui ne respecta pas même un des sauveurs de la France, dans la personne du preux Bertrand Du Guesclin.

Chascuns estoit esbahis
Du grant fait de sa conqueste;
Lors fut d'Envie envahis,
Et devers la court trahis.
Envie est trop male beste :
Telz clignoit [4] vers lui sa teste
Duquel il estoit haïs,
Qui se faingnoit ses amis
Par faintise deshonneste. [5]

On ne peut donc refuser à Eustache Deschamps

---

[1] Je crois devoir rappeler encore au lecteur que cette Notice étoit écrite avant les événemens de juillet 1830.

[2] *Officiers*, pour ceux qui sont pourvus des offices. — [3] *Voyez* p. 138 de ce volume. — [4] Inclinoit. — [5] *Voyez* p. 158 de ce volume.

la qualité de poète national, et il mérite d'être rangé parmi les poètes dont Horace a dit :

Nec minimùm meruêre decus, vestigia Græca
Ausi deserere, et celebrare domestica facta.
(De Arte poet.)

Je n'ai point encore mentionné tout ce qui pourroit recommander Eustache Deschamps à l'attention et à l'estime des savans et des amateurs de notre ancienne littérature, et je m'aperçois un peu tard que cet examen a déjà pris beaucoup d'étendue. Je dois ajouter cependant que le vieux bailli de Senlis avoit un grand fonds d'instruction, ce qui n'étoit pas ordinaire à ses confrères. Religion, morale, philosophie, astronomie, médecine, physique, musique, art militaire, tous les sujets lui sont familiers; de plus, il étoit très versé dans les lettres latines. Plusieurs pièces en vers léonins, et en prose, figurent dans son Recueil; une d'elles est intitulée : *Commemoracio hystorie Senonum Gallorum, compilata et rithimata* (sic) *per Extacium de Campis ultrà Virtutum in Campaniâ.*[1]

D'après cet examen, tout incomplet qu'il est sans

[1] *Ms.*, p. xviij^{xx}, verso, col. 1, de 270 vers.

doute, des productions d'Eustache Deschamps, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un auteur qui réunit tant de genres de connoissances et de mérites, outre celui d'appartenir au XIVe siècle, soit resté si longtemps dans l'oubli, ou si complétement dédaigné? Les destinées littéraires, et celle d'Eustache Deschamps est du nombre, offrent parfois d'étranges bizarreries, qu'il est utile de signaler dans l'intérêt et pour la consolation des écrivains présens et à venir. Je n'ai pas la prétention de fonder une célébrité littéraire; mais, quelle que soit l'opinion de la saine critique sur le compte de notre poète, j'ai l'espoir que cet exemple d'une exhumation si tardive ne sera pas sans utilité pour les lettres, en provoquant peut-être de nouvelles recherches, et un examen plus attentif de tant d'autres Manuscrits encore délaissés, ou très imparfaitement connus.

Le moment paroît d'ailleurs favorable pour offrir un nouveau modèle de langage brut à ces jeunes littérateurs qui travaillent de tout leur pouvoir à désorganiser la langue de Racine. Seulement ce qu'ils produisent avec effort, l'obscurité, les inversions, les enjambemens, les hiatus, les mots insolites, et autres péchés mignons de l'école, se trouve tout naturellement dans les vers d'Eustache Deschamps; mais ils l'emportent de beaucoup sur le rimeur du

XIVe siècle, pour la bizarrerie des sujets, l'incohérence des expressions et des pensées, pour la trivialité et la surabondance des détails. Les lecteurs trouveront du moins chez le vieux *romantique* une compensation de la peine qu'ils prendront à le lire, dans l'instruction, les bons enseignemens et les sages conseils dont ses vers abondent; car il est, comme le disoit un poète [1] du siècle de François Ier,

De propos bien nourri,
De meur conseil, bien que la phrase sienne
Tienne beaucoup de la rouille ancienne.

Que reste-t-il sous la rouille moderne de nos poètes romantiques? Je ne sais; il est peut-être réservé à un autre âge d'y trouver son instruction et son plaisir.

---

[1] François Habert, dans son épître sur l'*Immortalité des Poètes françois*.

G.-A. CRAPELET.

DESCRIPTION

DU

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

QUI CONTIENT

LES POÉSIES D'EUSTACHE DESCHAMPS.

Si l'on apprécioit le mérite d'un manuscrit par son poids et par sa grosseur, celui qui contient les poésies d'Eustache Deschamps devroit être mis au nombre des merveilles de la Bibliothéque du Roi. La valeur matérielle de ce manuscrit, valeur qui ne peut avoir aucune importance aux yeux des érudits, est cependant assez extraordinaire pour qu'on me pardonne cette fois de m'y arrêter. C'est un volume grand in-4°., composé de *six cents feuillets,* y compris la table, formant ensemble *trois cents feuilles* de Vélin. Chacune de ces peaux coûteroit aujourd'hui six francs au moins, ce qui porteroit le prix du vélin seulement à *dix-huit cents francs*. Si l'on ajoute la moitié de cette somme pour les frais de copiste, on peut estimer que le volume des poésies d'Eustache Deschamps n'a pas coûté moins de *deux mille sept cents francs* à établir.

Pour le fonds littéraire, voici de quoi il se compose : 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais, 28 farces, complaintes et traités divers, 17 lettres ou épîtres. Au nombre de ces pièces, il ne s'en trouve que trois en prose. La première sous

ce titre : *Ci commence l'art de dictier et de fère chançons, balades, virelais et rondeaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble* (page xix^xx xiiij du manuscrit, jusqu'à la page cccc, verso); la seconde : *Cy commence la dolente et piteuse complainte de l'Eglise moult désolée aujourd'hui* (page cccc du manuscrit, jusqu'à la page iiij^c iv, recto). Elle finit par ces cinq lignes en encre rouge : *Ceste épistre fist et compila Eustace Deschamps, dit Morel, au traictié de la paix des deux roys de France et d'Angleterre* (Charles VI et Richard II), *estans pour lors à Lolinghem* (Lelinghem, entre Ardres et Guines, Picardie), *et la mist de latin en françois au commandement de monseigneur de Bourgongne.*

La troisième est une complainte en prose latine, sur le schisme de Pierre de Lune. Elle commence, sans rubrique, par ces mots : *Paupercula, mater dolentissima*, et se termine par : *Die mensis aprilis post Pascha. Anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo tercio* (1393). Elle comprend trois feuillets, qui sont les derniers de tout le manuscrit. Une signature, qui est probablement celle du scribe de cette pièce, *Etainguy*, se trouve placée au bas de la dernière colonne, hors page, et au-dessous du timbre de la Bibliothéque royale.

Tous les feuillets du manuscrit sont numérotés en chiffres romains, à l'encre rouge, depuis I jusqu'à 581, formant 1162 pages de texte à deux colonnes, de 34 à 35 lignes chacune, qui produisent environ 82,000 lignes. Ce manuscrit fourniroit ainsi la matière de huit volumes in-8°, de 400 à 450 pages, dont j'ai extrait à peu près la huitième partie.

Le volume commence par la Table des ballades, rondeaux, etc.,

qui comprend 24 pages, non chiffrées, à deux colonnes. Au haut de la première page on lit ces mots presque effacés, d'une écriture ancienne : *Quatre cents cinquante-sept.* Viennent ensuite les numéros d'ordre de la Bibliothéque, 7219 et 293, en très gros chiffres. La table est précédée d'un sommaire de quinze lignes, d'une jolie écriture ronde en encre rouge; il est ainsi conçu :

En ces présentes Rubriches sont les refrains de toutes les balades et chançons roiaulx. Et les premiers vers de tous les rondeaux et virelays estans en ce présent livre selon l'ordre de l'A, B, C, avecques pluseurs laiz, traictiez, lettres missibles, commissions et autres choses estans en ce présent volume, comme il pourra apparoir par ces présentes rubriches et par les pièces dudit volumme fait par feu Eustace Deschamps dit Morel, escuier, huissier d'armes du Roy nostre Sire, chastellain de Fismes, et son bailli de Senlis. Et entre les aultres choses y a deux traictiez cellui de la fiction du Lyon, et l'autre du Mirouer de Mariage non complez, pour la mort qui trop tost lui survint. Dieux ait pité et mercy de l'ame de lui.

Amen. Amen.

Les chiffres de renvois de la Table au manuscrit sont placés sur les marges intérieure et extérieure de chaque page. Le timbre de la Bibliothéque royale se trouve au bas de cette première page de Table.

Après cette Table commencent les Ballades. Douze lignes au haut de la première colonne sont restées en blanc pour recevoir un titre qui devoit précéder cette ligne, *Ci commencent balades de moralitez.* L'initiale *M* du premier vers, la seule du volume qui

soit rehaussée d'or, occupe cinq lignes ; mais elle n'offre pas cette richesse et cette élégance d'ornemens, si remarquables dans d'autres manuscrits. Il est facile d'apercevoir que l'exécution graphique de ce volume a été confiée à plusieurs mains peu habiles, ou qui se sont fatiguées de la longueur du travail. L'écriture, qui est une assez belle ronde pendant près de deux cents pages, devient ensuite irrégulière, serrée, et semblable à une grosse cursive remplie d'abréviations. Il est heureux que le scribe qui a copié cette partie n'ait pas achevé le volume, car il eût fini par être indéchiffrable. La bonne écriture ronde reprend ensuite, et est encore interrompue par une troisième très mauvaise, mais qui occupe peu de feuillets. De cette mauvaise écriture j'ai pu retirer cependant une des plus jolies pièces : *Sui-je, sui-je, sui-je belle?* [1]

Une partie des poésies d'Eustache a été recueillie, après sa mort, sur des copies éparses, comme l'indique cette rubrique de la page 431 du manuscrit : *Cy commencent pluseurs balades morales faictes par ledit Eustace lesquelles ont esté trouvées en pluseurs papiers et escrips depuis les précédens balades cy-dessus escriptes.*

La correction a été aussi négligée que l'écriture, et on y reconnoît facilement des omissions, des répétitions, des mots défigurés ou substitués, et une irrégularité d'orthographe que j'ai cru devoir conserver. Du reste les accens et la ponctuation ont été rétablis à l'impression pour faciliter la lecture. La page xiiij du manuscrit, où se trouve la fable *les Souris et les Chats* [2], a fourni le *fac-simile* qui est joint à ce volume.

---

[1] *Voyez* p. 86 de ce volume. — [2] P. 188, *ibid.*

Les lettres initiales de chaque pièce, assez mal exécutées, sont alternativement peintes en bleu et en rouge, c'est-à-dire qu'une lettre bleue succède à une lettre rouge, sans interruption, jusqu'à la fin du volume.

Les cahiers, de huit en huit feuillets, à peu d'exceptions près, sont numérotés depuis j jusqu'à lxxvj, en chiffres romains, avec des signatures A, B, C, D aux quatre premiers feuillets, et des réclames à la dernière page de chaque cahier; mais vers la fin du volume les réclames et les signatures ne sont pas régulièrement maintenues.

Au bas d'un très grand nombre de feuillets est mentionné le titre d'une ou plusieurs pièces contenues dans la page; ces titres sont d'une petite écriture cursive, qui paroît être du même temps que le manuscrit, ainsi que les chiffres des signatures et du haut des pages.

La grande quantité de vélin nécessaire à la confection de ce manuscrit a rendu moins sévère sans doute sur le choix et la qualité, car il s'y trouve beaucoup de feuilles défectueuses, trouées au milieu des pages, et qui ont été recousues avant de recevoir l'écriture, qui ne passe point sur les coutures. Le manuscrit est d'ailleurs dans un assez bon état de conservation, solidement relié, et recouvert en maroquin rouge, aux armes de France, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Quoique les marges de ce volume aient encore d'assez belles proportions, on voit qu'elles n'ont pu échapper à l'atteinte du ciseau des relieurs. Des réclames et des sommaires de titres ont été coupés par le milieu au bas de plusieurs feuillets, ou ne montrent plus que la tête de quelques lettres. Le volume a *treize* pouces de hauteur sur *neuf* pouces *dix* lignes de largeur. Le

dos, large de *cinq* pouces *trois* lignes, est orné du chiffre royal, deux LL entrelacées, et porte en titre : ANCIENNE POESIE PAR EVSTACHE DES CHAMPS, BAILLY DE SENLIS.

L'ouvrage le plus étendu de ce manuscrit est le *Mirouer de Mariage*, qui contient environ 13,000 vers. Quoique plusieurs extraits de ce Traité fassent partie de ce volume, j'ai pensé que ses principaux sommaires en donneraient une idée plus complète au lecteur.

Comment l'en pourra discerner entre vray ami et ami fortunel; et comment Desir, Folie, Servitute et Franchise viennent admonester à Franc-Vouloir qu'il se marie pour avoir lignie, afin qu'il puisse continuer son espèce. — Exemple de mariage par ce que les brutes bestes habitent masle avec femelle pour génération avoir. — Comment Franc-Vouloir compare mariage à plus dure chose que gaige de bataille temporel. — Comment Franc-Vouloir pense à la Franchise où il est, et considère la Servitute où on le veult bouter. — Comment Franc-Vouloir escript à son vray ami Répertoire-de-Science pour avoir son oppinion sur ce que les iiij dessus nommez lui ont admonnesté. — Comment mariage n'est que tourment, quelque femme ne de quelque estat que l'en prangne; et que en tele charge cheust mieulx advis qu'en achat de beste mue. — Des grans annuys de mariage quant la femme est belle. — Comment c'est tout tourment que mariage quant la femme est laide, belle, riche ou poure. — Des divers engins et aguais que femme appareille à son mari qui ne consent pas sa voulenté. — Des inconvéniens qui aviennent en mariage par les enfans, supposé que l'en se marie pour avoir lignie. — Cy monstre que c'est pou de gloire d'avoir enfans en religion. — Comment Dyanira mist à mort Hercules le vaillant chevalier par la che-

mise envenimée. — Cy parle des chalours désordonnées et impudicité des femmes. — Comment femmes faingnent pèlerinaiges pour viloter et estre veues, et de la charge d'enfans nourrir. — Des chastiemens que les mères donnent aux maris de leurs filles pour les duire à ce que leurs femmes voisent villoter. — Comment la mère monstre au mari de sa fille que par cropir à l'ostel ne puet sçavoir bien ne honeur se elle ne fréquente ses voisines. — Comment la femme revenue de viloter tance et brait, et puis pour mieulx decevoir son mari s'en va couchier. — Comment le poure dolereux envelopé de paroles promet à sa femme qu'il lui laissera faire à son gré et lui crie mercy. — Des chevaliers errans ayans jeusnes femmes, et de l'effect qui s'en ensuit. — Comment les sains prélas du temps passé n'aquistrent pas paradis par faire ainsi que les prélas de maintenant. — Comment les prélas d'aujourdui en leur vie désordonnée veulent estre appellez tres-sains. — Exemple comment aujourduy en mariage l'en quiert plus l'avoir par avarice que le bon corps de femme. — Comment Répertoire-de-Science amoneste Franc-Vouloir son disciple de fuir souverainement le delit de femme estrange (qui n'est pas la sienne.) — *Cy est ennorté Franc-Vouloir de laissier le mariage temporel et de prandre le spirituel. — Comment chevalerie est aujourdui destruicte par ce qu'elle het l'estude, et de l'interpretacion du nom de chevalier,* etc., etc.

A la fin du *Mirouer* se trouve cette note écrite en encre rouge : *De la matère de ce livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquele il mourut. Dieu lui pardoint à l'ame. Amen.* Après cette note vient la table du *Mirouer;* elle se termine par la signature *Tuffaument*, qui est probablement le nom de l'écrivain.

Un autre volume manuscrit, sur papier très fort, n° 275 du fonds de l'abbaye de Saint-Victor, n° 398 de la Bibliothéque royale, contient divers ouvrages de prose et de poésie. Il y a beaucoup de manuscrits de ce genre, composés d'extraits de plusieurs auteurs, choisis selon le goût ou l'instruction de celui qui en faisoit exécuter les copies, et qui formoient souvent toute sa bibliothéque. Celui dont il est ici question est composé de deux traductions en prose, de poésies de plusieurs auteurs du XIVe siècle, et de diverses pièces historiques, dont l'indication ne paroîtra pas déplacée ici.

Le volume commence par les deux premières traductions en prose des traités de Cicéron, *de Senectute* et *de Amicitiâ*. Le traité *de Senectute* est intitulé : *La Translation de Tulle de Senectute*, et se termine par cette souscription : *Cy fine le livre de Tulle de Viellesse, translaté de latin en françois, du commandement de très excellent, glorieux et noble Prince, Loys duc de Bourbon, par moy Laurent de Premierfait, cinqiesme jour de novembre* 1405. Le traité *de Amicitiâ* vient ensuite. La souscription indique que le nom du traducteur est Laurent de Premierfait.

Après plusieurs feuillets restés blancs, commence un choix de poésies de différens auteurs, mais dont la majeure partie, environ deux cents ballades et quelques autres pièces, appartient à Eustache Deschamps. Comme je n'ai eu connoissance de ce manuscrit qu'après avoir choisi les pièces qui entrent dans ce volume, je puis dire que j'ai été assez surpris d'avoir donné la préférence au plus grand nombre des mêmes pièces qui composent ce second manuscrit. C'est une sorte de garantie pour le lecteur qu'il ne trouvera pour ainsi dire, dans le volume imprimé,

que la fleur des poésies d'un auteur du XIVe siècle, très estimé de ses contemporains, et assez apprécié après sa mort pour qu'on ait fait un choix de ses poésies dans le XVe siècle. La comparaison des deux manuscrits ne m'a d'ailleurs offert aucune différence notable pour le texte, si ce n'est que l'écrivain du manuscrit sur papier a parfois omis ou transposé des vers, et modifié l'orthographe suivant l'usage de son temps.

Les poésies d'Eustache Deschamps sont suivies d'une pièce allégorique intitulée *le Songe véritable*, composée d'environ 3,200 vers de huit syllabes, et d'une autre pièce dont l'auteur donne lui-même le titre dans les trois derniers des 2,500 vers qu'elle contient :

Icy vueil mon livre à fin traire,
Appellé la voye ou l'adresce
De poureté ou de richesce.

Après ces trois lignes, on lit : *Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris, et le fist l'an* M cccc xlij.

L'*Histoire du roy Richard d'Angleterre* (Richard II), en rimes mêlées de prose, composée par Creton, remplit ensuite trente feuillets, qui sont suivis d'une épître en prose et de plusieurs ballades du même Creton. L'épître ou lettre commence par ces deux phrases, dont la seconde paroît assez heureuse d'image et d'expression :

Ainsi comme vraye amour requiert à très noble prince et vray catholique Richart d'Angleterre, je, Creton, ton lige serviteur te envoie ceste épistre. Et saches que, en l'estat présent, l'yre de mon cuer espandoit mes larmes par mes joes, pensant à ta douloureuse vie.

On trouve ensuite six feuillets restés blancs, après lesquels commence : *La copie de la grant endenture* (acte fait double) *du traictié fait en Angleterre,* qui finit ainsi : *Donné à la cité de Londres le vint et quart jour de mars l'an de la nativité de nostre Seigneur* M CCC *cinquante et neuf.* Suit *le Traictié de Bretigny,* daté de Boulogne le 26e jour d'octobre, l'*an de grace* mil CCCLX. Il occupe vingt feuillets. Le même *Traictié corrigé à Calais* remplit vingt autres feuillets, avec les numéros des articles en marge, au nombre de XXXIX. Il finit par ces mots : *Donné par tesmoignage de nostre grant seel à nostre ville de Calais, le 24e jour d'octobre l'an de grace mil* CCC *soixante.*

Le reste du volume, qui contient en totalité 252 feuillets, est rempli par des lettres, cédules et actes divers des rois de France et d'Angleterre, des années 1369, 1420, 1307, 1324, 1325, 1327, 1330, 1200, 1279, 1303, 1330, 1420.

Le volume est relié en vélin, et n'a pas été rogné. *Mirandum!*

La Bibliothéque de l'Arsenal possède un manuscrit des poésies d'Eustache Deschamps. C'est une copie du manuscrit de la Bibliothéque royale, exécutée dans le siècle dernier, peut-être à l'instigation du marquis de Paulmy ou de La Curne de Sainte-Palaye. Elle forme trois volumes in-fol., sur papier, cartonnés, qui sont cotés *Belles-Lettres Fr.* 85, et intitulés : COPIE COMPLETTE DES POÉSIES D'EUSTACHE DESCHAMPS, DIT MOREL, *Ms. du Roy,* n° 7219. Un autre feuillet porte ensuite : COPIE DU RECUEIL DES POÉSIES, etc. Le tome 1er contient 172 pages du manuscrit original, écrites colonne par colonne. Chaque colonne occupe une page, et porte au haut de chacune le numéro correspondant du feuillet et de la colonne du manuscrit de la Bibliothéque

royale. Le tome II va jusqu'à la page 293, et le IIIe jusqu'à la page 581, nombre total des feuillets du manuscrit original. Cette copie paroît avoir été ainsi disposée pour recevoir des notes. Les notes qui s'y trouvent sont d'une autre écriture que celle du texte, et donnent l'explication de la plupart des mots hors d'usage. Mais la copie, assez souvent défectueuse, a présenté à l'annotateur des mots mal copiés, qu'il a également interprétés, comme cela est si souvent arrivé pour des textes anciens, au détriment des auteurs. Quoi qu'il en soit, l'amateur ou le savant qui a fait exécuter cette volumineuse copie, dont on ne connoît pas l'origine à la Bibliothéque de l'Arsenal, a rendu service aux Lettres; car, sans qu'il y ait lieu de craindre une soustraction du manuscrit original, dont le poids accableroit le voleur, la copie telle qu'elle est en assure le contenu contre tous les accidens qui menacent les manuscrits *uniques*, le feu, l'humidité, les vers, les lacérations ou les noyades des émeutes, les dégradations du temps, les altérations volontaires, les soustractions partielles. Et à cette occasion je dirai que ce ne seroit peut-être pas de l'argent mal employé par un Ministre des travaux publics, que celui qui procureroit une copie de tous les manuscrits reconnus *uniques*, et de quelque importance littéraire dans les Bibliothéques publiques. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ces copies, ou les doubles qui existent déjà, seroient réunis et placés dans un local très éloigné du dépôt des manuscrits originaux, afin d'éviter les mêmes chances de destruction.

Mais à quoi pensé-je? ce Ministre se trouve fort embarrassé aujourd'hui de satisfaire à toutes les *souscriptions* que ses prédécesseurs lui ont léguées, et que des Commissaires nommés par eux *ad hoc* ont faites avec tant d'impartialité et de discerne-

ment. Et celui qui a déjà mis au jour 250 *copies* de plusieurs de ces manuscrits *uniques*, à ses propres dépens, pour l'*avantage* des Lettres et l'*honneur* de la typographie françoise, comme on le lui dit et écrit de tous côtés, à chacune de ses publications, n'a pu jusqu'à présent obtenir une part dans les souscriptions maintenues! mais il ne désespère pas.....

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
(La Fontaine, Liv. II, Fab. ii.)

53645610

PRÉCIS HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

EUSTACHE DESCHAMPS,

Poète du xive siècle;

PAR G.-A. CRAPELET.

L (30) +
+ marbled
back

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXII.
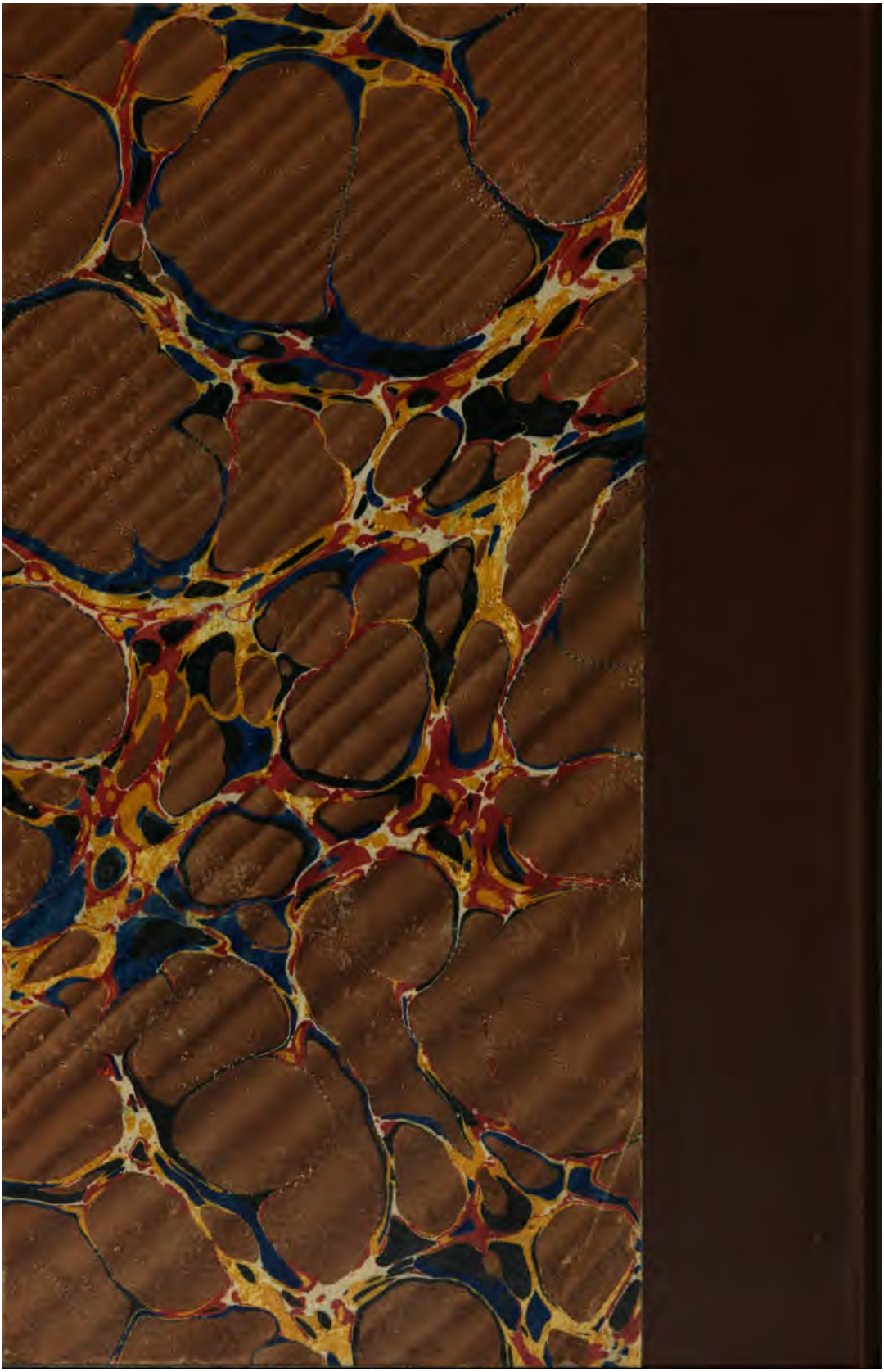
Vat. Fr. IV. 3 153